

**6.3 CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT – RENOUELEMENT ADHÉSION 2018-2019**

Rés. : 2018-170

Il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte de renouveler la carte de membre auprès du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent au coût de 10 \$ pour 1 an.

**7. VARIA**

Aucun point au varia.

**8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée.

**9. LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

À 20h10 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. : 2018-171

Il est dûment proposé par monsieur Jocelyn Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

\_\_\_\_\_  
M. Rodrigue Roy, maire

\_\_\_\_\_  
Chantal Tremblay, dir.gén.

*Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

\_\_\_\_\_  
*Rodrigue Roy, Maire*

Procès-verbal signé le \_\_\_\_\_ 2018

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)**

**Procès-verbal** d'une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 27 novembre 2018, 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de **Rodrigue Roy, maire**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Sont présents les conseillers :

Madame Suzie Ouellet, monsieur Philippe Carroll, madame Lucienne V. Ouellet, et monsieur Jacques Vachon, le tout formant quorum sous la présidence de Rodrigue Roy maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et trésorière de la municipalité de Grand-Métis.

La séance est ouverte à 19h35

**2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE**

Certificat de la secrétaire-trésorière

Je, soussigné, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Grand-Métis, certifie par la présente:

- avoir transmis verbalement l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire à chacun des membres du conseil le 26 septembre 2018, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la loi;

Chantal Tremblay  
Secrétaire-trésorière

### **3. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

La régularité de la tenue de la séance ayant été constatée, monsieur le maire Rodrigue Roy déclare celle-ci ouverte.

### **4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE ET PRÉSENCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
3. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
5. ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE PROLONGEMENT DE L'AQUEDUC SUR LE RANG 2 OUEST.
6. TRAVAUX EFFECTUÉS DANS L'EMPRISE D'UNE ROUTE DU MINISTÈRE
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. LEVÉE/ AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Rés. : 2018-172

Il est proposé par madame Lucienne V. Ouellet, et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant.

### **5. ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE CONJOINTEMENT AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-OCTAVE-DE-MÉTIS**

**ATTENDU QUE** les municipalités de Saint-Octave-de-Métis et de Grand-Métis ont demandé des soumissions pour le prolongement du réseau d'eau potable sur le rang 2 Ouest à Grand-Métis :

**ATTENDU QUE** sept (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 29 août 2018, à savoir ;

Les Excavations Léon Chouinard et fils Ltée	474 184.49 \$ (taxes incluses)
Entreprises Claveau Ltée	541 227.82 \$ (taxes incluses)
Construction B.M.L., division de Sintra Inc.	544 012.26 \$ (taxes incluses)
Les Entreprises A & D Landry Inc.	574 834.62 \$ (taxes incluses)

**ATTENDU QUE** la soumission de Les Excavations Léon Chouinard Inc. s'est avéré la plus basse conforme ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Grand-Métis et de Saint-Octave-de-Métis se devaient d'attendre le document indiquant l'octroi de l'aide financière du Programme PRIMEAU avant de donner tout contrat;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Grand-Métis s'engage à payer à la municipalité Saint-Octave-de-Métis, 120 000\$ provenant de sa TECQ pour défrayer sa part des travaux;

Rés. : 2018-173

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présent QUE le Conseil municipal de la municipalité de Grand-Métis accepte la soumission de Les Excavation Léon Chouinard Inc. pour le prolongement du réseau d'eau potable au montant de 474 184.49 (taxes incluses). Le coût des travaux de la municipalité de Grand-Métis dans ce projet, se monte à 264 655.78\$ taxes incluses.

#### **6. TRAVAUX EFFECTUÉS DANS L'EMPRISE D'UNE ROUTE DU MINISTÈRE**

- Considérant que la municipalité de Grand-Métis doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);
- Considérant que la municipalité de Grand-Métis est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;
- Considérant que la municipalité de Grand-Métis s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention et permission de voirie émis par le MTMDET;
- Considérant que la municipalité de Grand-Métis s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;
- Considérant qu'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention ou une permission de voirie du MTMDET pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

Rés. : 2018-174

En conséquence, il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présent que la municipalité de Grand-Métis demande au ministère des Transports les permis d'intervention pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année et qu'elle autorise Mme Chantal Tremblay, Directrice générale, à signer les permis d'intervention.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée.

#### **LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

À 19h45 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. : 2018-175

Il est dûment proposé par madame Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

\_\_\_\_\_  
M. Rodrigue Roy, maire

\_\_\_\_\_  
Chantal Tremblay, dir.gén.

*Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

\_\_\_\_\_  
*Rodrigue Roy, Maire*

Procès-verbal signé le \_\_\_\_\_ 2018